

Pour être valable votre formulaire de vote par correspondance complété et signé devra être en possession d'Ackermans & van Haaren SA au plus tard le jeudi 21 mai 2020 (voir les directives pratiques).

Nous vous rappelons que pour voter valablement, vous devez indiquer clairement le sens de vote ou l'abstention dans votre formulaire de vote.

Nous vous recommandons de nous renvoyer ce formulaire par e-mail (AV2020@avh.be). Tout formulaire de vote par correspondance envoyé en retard ou non conforme aux formalités requises pourra être rejeté.

Pour les actions dématérialisées, votre formulaire de vote doit être accompagné du certificat bancaire attestant la propriété de vos actions au 11 mai 2020 (à 24h, heure belge) (date d'enregistrement).

Veuillez consulter notre Déclaration de Confidentialité sur notre site web, www.avh.be, pour information sur le traitement de vos données personnelles (y inclus vos droits).

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LUNDI 25 MAI 2020

ACKERMANS & VAN HAAREN SA

Le soussigné,
propriétaire / usufruitier de actions dématérialisées et/ou
actions nominatives d'Ackermans & van Haaren SA dont le siège social est établi à 2000 Anvers, Begijnenvest
113, vote par correspondance de la manière suivante pour l'assemblée générale ordinaire de Ackermans & van
Haaren SA, qui se tiendra le 25 mai 2020 à 15 heures.

Ce formulaire de vote sert également de confirmation de participation. Le soussigné confirme par la présente son intention de participer avec toutes ses actions, soit actions. (*nombre exact à compléter si le soussigné ne souhaite pas participer à l'assemblée générale ordinaire avec toutes ses actions*)

Ce formulaire de vote est valable pour le nombre total d'actions avec lesquelles le soussigné souhaite participer limité néanmoins au nombre d'actions dont la détention sera établie à la date d'enregistrement conformément aux directives pratiques.

Le vote du soussigné sur chacune de propositions de résolution est le suivant :
(veuillez colorer ou cocher la case de votre choix).

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019**
- 2. Rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019**
- 3. Approbation des comptes annuels statutaires et consolidés**

Proposition de décision : approbation des comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2019, incluant l'affectation des résultats qui y est reprise, en ce compris la proposition de reporter le bénéfice de l'exercice social 2019 en totalité.

Pour Contre Abstention

- 4. Décharge aux administrateurs**

Proposition de décision : décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

Alexia Bertrand	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Luc Bertrand	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Marion Debruyne SRL (Marion Debruyne)	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Jacques Delen	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention

Pierre Macharis	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Julien Pestiaux	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Thierry van Baren	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Menlo Park BVBA (Victoria Vandeputte)	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Frederic van Haaren	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Pierre Willaert	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention

5. Décharge au commissaire

Proposition de décision : décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

Pour Contre Abstention

6. Renouvellement du mandat d'administrateur

- 6.1** **Proposition de décision :** approbation du renouvellement du mandat de Monsieur **Jacques Delen** pour une période de deux (2) ans. Bien que Jacques Delen ait déjà atteint la limite d'âge prévue à l'article 2.2.3 de la Charte de Gouvernance d'Entreprises de la société, le conseil d'administration souhaite nommer Jacques Delen pour un renouvellement de mandat compte tenu de son expérience et sa connaissance particulière du secteur bancaire.

Jacques Delen (°1949, belge) a obtenu le diplôme d'agent de change en 1976. Jacques Delen est président du conseil d'administration de Delen Private Bank. Il est également administrateur de SIPEF et de la Banque J.Van Breda & C°. Jacques Delen a été nommé administrateur d'Ackermans & van Haaren en 1992 et il a été président du conseil d'administration entre 2011 et 2016.

Pour Contre Abstention

- 6.2** **Proposition de décision :** approbation du renouvellement du mandat de Monsieur **Pierre Macharis** pour une période de quatre (4) ans.

Pierre Macharis (°1962, belge) a obtenu le diplôme de licencié en sciences commerciales et financières (1986) et le diplôme d'ingénieur industriel en automatisation (1983). Il est CEO et président du comité de direction de VPK Packaging Group. Pierre Macharis est également président de Cobelpa, l'association des fabricants de pâtes, papiers et cartons de Belgique, administrateur de CEPI, la confédération européenne des industries papetières et administrateur chez Sioen Industries. Pierre Macharis a été nommé administrateur d'Ackermans & van Haaren en 2004 et est président du comité de rémunération depuis 2011.

Pour Contre Abstention

- 6.3** **Proposition de décision :** approbation du renouvellement du mandat de Monsieur **Pierre Willaert** pour une période de quatre (4) ans.

Pierre Willaert (°1959, belge) est licencié en sciences commerciales et financières et a obtenu le diplôme de l'Association Belge des Analystes Financiers (ABAf-BVFA). Pierre Willaert était associé-gérant et membre du comité d'audit de la Banque Puilaetco jusqu'à la reprise par KBL en 2004. Il a longtemps occupé la fonction d'analyste financier à la Banque Puilaetco et suivait à ce titre les principaux secteurs représentés à la bourse belge. Il y a été, par suite, responsable du département Gestion Institutionnelle. Il est aussi administrateur de Tein Technology, une entreprise ICT bruxelloise qui est notamment spécialisée dans la vidéosurveillance. En 1998, Pierre Willaert a été nommé administrateur d'Ackermans & van Haaren et il préside, depuis 2004, le comité d'audit.

Pour Contre Abstention

- 6.4** ***Proposition de décision :*** approbation du renouvellement du mandat de **Marion Debruyne SRL**, représentée par Madame Marion Debruyne, pour une période de quatre (4) ans en tant qu'administrateur indépendant conformément à l'article 7:87, §1 CSA. Marion Debruyne répond à tous les critères d'indépendance énoncés à l'article 2.2.4 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la société.

Le Professeur **Marion Debruyne** (°1972, belge), a effectué des études d'ingénieur civil (1995) et a obtenu un doctorat à la faculté des sciences économiques appliquées (2002), tous deux à l'Université de Gand. Elle a enseigné à la Wharton School, à la Kellogg Graduate School of Management et à la Goizueta Business School, toutes trois aux Etats-Unis. Marion Debruyne a été nommée doyenne de la Vlerick Business School en 2015. Elle est également administrateur chez Kinepolis et Guberna. Marion Debruyne SRL, représentée en permanence par / avec comme représentant permanent (ook niet in oproeping) Marion Debruyne , a été nommé administrateur de Ackermans & van Haaren en 2016 et est aussi membre du comité d'audit.

Pour Contre Abstention

Rémunération

Chaque administrateur a droit à une rémunération annuelle de base de 30.000 euros et un jeton de présence de 2.500 euros par participation à une réunion du conseil d'administration ou d'un comité consultatif, à l'exception du comité de nomination. Une rémunération annuelle additionnelle de 10.000 euros est prévue pour le président du comité d'audit, 5.000 euros pour les membres du comité d'audit et de 2.500 euros pour les membres du comité de rémunération.

7. Rapport de rémunération

Proposition de décision : approbation du rapport de rémunération.

Pour Contre Abstention

Ce formulaire vaut pour toutes les assemblées ultérieures qui se tiendraient avec le même ordre du jour à cause du report de l'assemblée générale ordinaire mentionnée ci-dessus.

Ce formulaire sera considéré comme nul et non avenu dans son intégralité si l'actionnaire n'a pas indiqué ci-dessus son choix concernant un ou plusieurs points à l'ordre du jour de l'assemblé générale.

Au cas de modifications à l'ordre du jour de l'assemblée générale et/ou l'ajout de propositions de décision nouvelles ou alternatives conformément à l'article 7 :130 CSA, la société publiera au plus tard le 8 mai 2020 un ordre du jour complété et un formulaire de vote révisé.

Les formulaires de vote qui nous ont été notifiés antérieurement à la publication de l'ordre du jour complété, restent valables pour les sujets à traiter existants. La CSA prévoit l'exception suivante : pour les sujets à traiter existants qui font l'objet de nouvelles propositions de décision, le vote exprimé par correspondance n'est pas pris en considération.

L'actionnaire qui souhaite voter sur les nouveaux points sur l'ordre du jour et/ou sur les nouvelles propositions de décision, devra compléter le formulaire de vote révisé mis à disposition par la société et le renvoyer signé à la société conformément aux directives pratiques.

Fait à le 2020.

(Si l'actionnaire est une personne morale, cette procuration doit être signée par une ou plusieurs personnes qui peuvent valablement la représenter. Veuillez également indiquer explicitement le nom et le titre du ou des signataires.)